

SEANCE DU 05 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le cinq mai à 20 heures 00 minutes, les Membres du Conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de réunions de la maison commune sous la présidence de Mme M-France BEAUDOUIN, Maire.

Etaient présents : MM : BEAUDOUIN Marie-France, DUCROQ Philippe, PETIT Yves, HALBOURG Eric, HAMOUIS Fabienne, BIARD Christophe, LECOQ Gérard, HARDIER Mauricette, LEURY Tony, RENOULT Jean-Luc.

Excusés : DANNEBEY Barbara, MONTIER Nadine, qui ont donné procuration CURY Christelle, LARGILLET Marc, FAUVEL Catherine.

Le Conseil a choisi comme secrétaire : Mr BIARD Christophe

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

REVISION DU POS EN PLU

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-1 et suivants et L.300-2

Après avoir entendu l'explosé de Mme le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE :

1. de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme portant sur l'intégralité du territoire de la commune, conformément à l'article L.123-1 du Code de l'urbanisme.
2. que l'élaboration du PLU a pour objectifs :
 - de poursuivre une urbanisation mesurée, en préservant le caractère rural de la commune ;
 - de préserver le cadre de vie, le patrimoine naturel et bâti et l'activité agricole ;
 - de conserver une adéquation entre les services communaux et le nombre d'habitants ;
 - de privilégier l'urbanisation dans les secteurs les mieux desservis ;
 - de prendre en compte les risques naturels (cavités, zones inondables)
3. que la concertation sera mise en œuvre selon les modalités suivantes :
 - parution d'articles dans la presse et sur le site de la commune
 - organisation de réunions publiques d'information et d'échanges avec la population
 - présentation d'une exposition publique en mairie
 - mise à disposition, en mairie, d'un dossier enrichi au fur et à mesure
 - mise à disposition d'un registre destiné à recevoir les observations de toute personne intéressée (en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels)

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de PLU.

A l'issue de cette concertation, Mme le Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibèrera et arrêtera le projet de PLU.

4. de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration technique du PLU

5. de solliciter de l'Etat qu'une dotation soit allouée à la commune pour compenser la charge financière correspondant à l'élaboration du PLU

6. la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Haute Normandie, Préfet de la Seine-Maritime et notifiée à :

- Mr le Président du Conseil Régional de Haute-Normandie
- Mr le Président du Conseil Départemental de Seine-Maritime
- Mr le Président de la Chambre de commerce et d'industrie
- Mr le Président de la Chambre de métiers
- Mr le Président de la Chambre d'agriculture
- Mr le Président du Pays du Plateau de Caux Maritime
- Mr de Président de la Communauté de communes Yerville Plateau de Caux
- Mr le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer – Rouen –

Conformément à l'article R.123-25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département (Courrier Cauchois).

(Pour information : copies aux communes voisines : Flamanville, Grémonville, Cideville, Criquetôt- sur-Ouville, St Martin aux arbres, Auzouville l'Esneval, Croixmare, Mesnil Panneville, Ecalles-Alix, ainsi qu'aux Syndicats de bassins versants concernés).

PRESTATAIRE POUR L'ELABORATION DU PLU

Mme le Maire rappelle que le PLU doit être adopté au plus tard en mars 2017 et que trois prestataires ont été sollicités pour son l'élaboration. Les offres sont présentées :

PRESTATAIRE	MONTANT HT	MONTANT TTC
EUCLYD Yvetôt	20 600	24 720
PERSPECTIVES Fresne le plan	24 200	29 040
ESPAC'URBA Blangy sur Bresle	19 870	23 844

Mr Petit, Adjoint, présente la synthèse comparative pour les trois dossiers.

Après les avoir étudiés et en avoir délibéré, les Membres du Conseil expriment leur choix :
Euclid : 4 voix ; Perspectives : 0 voix ; Espac'urba : 7 voix ; ne se prononce pas : 1

En conséquence, les Membres du Conseil :

- désignent le bureau d'études ESPAC'URBA pour l'élaboration du PLU de la Commune ;
- acceptent le devis pour son montant
- autorisent Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires ;
- les frais seront mandatés à l'article 202 opération 175 du BP 2015 de la commune.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Mme le Maire rappelle que les travaux de voirie rue de la prairie seront exécutés après que le lotissement desservi par cette même rue sera achevé.
- Ralentisseur rue Jean Douence : La commune a reçu l'accord de subvention à la hauteur de 30 % du HT au titre des amendes de police ; nous sommes dans l'attente de la permission de voirie qui doit être donnée par la Direction des routes.
- Mme Hamouis rappelle le projet jeunesse précédemment évoqué qu'il convient de ne pas oublier. Le Conseil en prend acte.
- Mme le Maire donne lecture du courrier de la Communauté de Commune qui demande la recherche d'un nouvel emplacement pour le déplacement des points de dépôts volontaires des déchets.
- Mr Halbourg informe que le panneau publicitaire de son commerce, installé au terrain de football, a été endommagé et demande s'il ne pourrait pas s'agir d'une fausse manœuvre du matériel communal au moment des tontes. Mme le Maire répond qu'elle questionnera les agents en charge de cet entretien.